



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le lundi 14 septembre 2020, à 19 h 30, à la Mairie et en vidéoconférence avec enregistrement vidéo et audio, diffusion en direct « Facebook live », au 1111, rue du Parc et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire
Madame Dominique St-Laurent	Conseillère
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire.

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

**Ordre du jour**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
  - 2.1. Constatation de l'avis de convocation
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
  - 4.1. Certificat de disponibilité de crédit
5. **Administration générale**
  - 5.1. Législation
    - 5.1.1. Établissement d'une servitude de passage sur les lots 3 733 853 et 3 733 854 - Mandat à un arpenteur géomètre
    - 5.1.2. Établissement et enregistrement d'une servitude de passage sur les lots 3 733 853 et 3 733 854 - Mandat à un notaire
6. **Loisirs, culture et famille**
  - 6.1. Travaux de construction et réparation relatifs à la patinoire et au chalet des loisirs au parc Raymond-Perron - Projet communautaire en collaboration avec 3 entreprises et des bénévoles - Mandat de gré à gré
7. **Transport**
  - 7.1. Installation d'un réseau pluvial par forage souterrain à l'intérieur de la servitude des lots 3 733 853 et 3 733 854 - Mandat
8. **Demandes diverses**
9. **Affaires nouvelles**
  - 9.1. Remplacement du congé de paternité du directeur général - Prime de remplacement à la DGA - Autorisation
  - 9.2. Achat d'une conduite pour forage souterrain sur les lots 3 733 853 et 3 733 854 - Mandat
10. **Période de questions**
11. **Levée de la séance**



**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2.1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément aux dispositions du Code municipal.

De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

2020-09-232

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Martin Larivière, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'adopter l'ordre du jour tel que déposé en reportant le point 6.1 et en ajoutant les point 9.1 et 9.2

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**4.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2020 sont projetées.

---

Reynald Castonguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1. LÉGISLATION**

2020-09-233

**5.1.1. ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES LOTS 3 733 853 ET 3 733 854 - MANDAT À UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de 3 kilomètres sur le chemin de la Côte Saint-Jean actuellement en cours de réalisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'égouttement des eaux de l'emprise de cette route doit être pris en compte ;



CONSIDÉRANT l'obligation d'établir une servitude pour l'installation d'un réseau d'égouttement de la route sur les lots 3 733 853 et 3 733 854, via un forage souterrain sur environ 220 mètres de longueur ;

CONSIDÉRANT l'accord de principe de madame Céline Collette, une des propriétaires des lots concernés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'autoriser le mandat à Geoterra pour établir avec exactitude une description technique pour une servitude de passage pour l'installation d'un réseau d'égouttement sur les lots 3 733 853 et 3 733 854, aux bénéfices de la municipalité, permettant ainsi l'installation d'un réseau d'égouttement de l'emprise de la route de ce secteur du chemin de la Côte Saint-Jean. Cette description technique permettra au notaire d'établir l'acte de servitude notariée.
- Que la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 03-310-00-601 et financée au fonds de carrières et sablières et aux subventions provenant de la TECQ et du PIIRL (RIRL) du MTQ.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-234

#### **5.1.2. ÉTABLISSEMENT ET ENREGISTREMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES LOTS 3 733 853 ET 3 733 854 - MANDAT À UN NOTAIRE**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de 3 kilomètres sur le chemin de la Côte Saint-Jean actuellement en cours de réalisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'égouttement des eaux de l'emprise de cette route doit être pris en compte ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'établir une servitude pour l'installation d'un réseau d'égouttement de la route sur les lots 3 733 853 et 3 733 854, via un forage souterrain sur environ 220 mètres de longueur ;

CONSIDÉRANT l'accord de principe de madame Céline Collette, une des propriétaires des lots concernés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique St-Laurent, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'autoriser le mandat au notaire Me Pierre Levesque pour établir avec exactitude une servitude de passage pour établir une servitude de passage pour l'installation d'un réseau d'égouttement, via un forage souterrain sur les lots 3 733 853 et 3 733 854, aux bénéfices de la municipalité, permettant ainsi l'égouttement de l'emprise de la route de ce secteur du chemin de la Côte Saint-Jean ;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, tous les documents nécessaires à ladite servitude ;
- Que tous les frais de transaction et tous autres frais relatifs à la servitude soient entièrement payés par la municipalité ;
- Que la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 03-310-00-601 et financée au fonds de carrières et sablières et aux subventions provenant de la TECQ et du PIIRL (RIRL) du MTQ.

Adoptée à l'unanimité

#### **6. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**



2020-09-235

**6.1. TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉPARATION RELATIFS À LA PATINOIRE ET AU CHALET DES LOISIRS AU PARC RAYMOND-PERRON - PROJET COMMUNAUTAIRE EN COLLABORATION AVEC 3 ENTREPRISES ET DES BÉNÉVOLES - MANDAT DE GRÉ À GRÉ**

**REPORTÉ**

**7. TRANSPORT**

**7.1. INSTALLATION D'UN RÉSEAU PLUVIAL PAR FORAGE SOUTERRAIN À L'INTÉRIEUR DE LA SERVITUDE DES LOTS 3 733 853 ET 3 733 854 - MANDAT**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de 3 kilomètres sur le chemin de la Côte Saint-Jean actuellement en cours de réalisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'égouttement des eaux de l'emprise de cette route doit être pris en compte ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un réseau d'égouttement de la route aura lieu sur les lots 3 733 853 et 3 733 854, via un forage souterrain sur environ 220 mètres de longueur ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Passe Partout, forage directionnel, datée du 14 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'autoriser le mandat à la compagnie Passe Partout, forage directionnel, pour l'installation d'une conduite PEHD ips Dr17 de 300mm (12") de diamètre sur +/- 220 mètres en pluvial gravitaire au montant de 85 \$ / mètre, plus 400 \$ pour la mobilisation, le tout plus taxes, sur les lots 3 733 853 et 3 733 854, permettant ainsi l'installation d'un réseau d'égouttement de l'emprise de la route de ce secteur du chemin de la Côte Saint-Jean.
- Pour tous travaux supplémentaires, un taux de 680.00 \$ / heure sera chargé pour un maximum de 8 heures par jour.
- Que la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 03-310-00-601 et financée au fonds de carrières et sablières et aux subventions provenant de la TECQ et du PIIRL (RIRL) du MTQ.

Adoptée à l'unanimité

**8. DEMANDES DIVERSES**

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

2020-09-236

**9.1. REMPLACEMENT DU CONGÉ DE PATERNITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - PRIME DE REMPLACEMENT À LA DGA - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général sera en congé de paternité ;



CONSIDÉRANT QUE Madame Guylaine Pelletier, DGA, doit assumer le remplacement du directeur général durant son congé ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une situation exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'autoriser le paiement d'une prime de 87,50 \$ / jour ouvrable ou 350,00 \$ par semaine, à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, pour la durée du congé de paternité du directeur général.
- Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-13000-141.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-237

**9.2. ACHAT D'UNE CONDUITE POUR FORAGE SOUTERRAIN SUR LES LOTS 3 733 853 ET 3 733 854 - MANDAT**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de 3 kilomètres sur le chemin de la Côte Saint-Jean actuellement en cours de réalisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'égouttement des eaux de l'emprise de cette route doit être pris en compte ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un réseau d'égouttement de la route aura lieu sur les lots 3 733 853 et 3 733 854, via un forage souterrain sur environ 220 mètres de longueur ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Gaudette Transport, datée du 14 septembre 2020, en regard à la fourniture d'une conduite sur 220 mètres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'autoriser le mandat à la compagnie Gaudette Transport, pour l'achat d'une conduite PEHD ips Dr17 de 300mm (12") de diamètre sur +/- 220 mètres au montant de 60 \$ / mètre, plus taxes, sur les lots 3 733 853 et 3 733 85, permettant ainsi l'installation d'un réseau d'égouttement de l'emprise de la route de ce secteur du chemin de la Côte Saint-Jean.
- Que la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 03-310-00-601 et financée au fonds de carrières et sablières et aux subventions provenant de la TECQ et du PIIRL (RIRL) du MTQ.

Adoptée à l'unanimité

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2020-09-238

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- Levée de l'assemblée à 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité

Alain Chapdelaine  
Maire

Reynald Castonguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier



En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAIN, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

\_\_\_\_\_  
Alain Chapdelaine, maire

